

Direction Régionale de
l'Environnement et du Logement
de Bretagne,
11 rue Hélène Boucher – Bat B
22193 PLERIN

Objet : Réponse – Rapport de l'Inspection des Installations Classées

Nivillac, le 08 juillet 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse bonne réception du rapport de fin d'examen préalable concernant la Demande d'Autorisation Environnementale pour le projet de parc éolien de Trémoré. Nous avons bien pris connaissance des avis et prescriptions émises dans ce document.

Concernant l'avis de la DDTM (4.2, page 4/9) sur le sujet de la production d'énergie et de l'éligibilité du projet au guichet ouvert, je tenais cependant à rappeler que les éoliennes Enercon E138 retenues pour ce projet seront bridées à 3MW, respectant ainsi les critères d'éligibilité au guichet ouvert. Cette information est précisée à plusieurs reprises dans le dossier et notamment dans la description de la demande (Pièce n°3 - III.1. Nature et localisation du projet, page 17), je vous remercie donc de bien vouloir modifier votre avis en ce sens.

S'agissant des prescriptions relatives à la conformité aux documents d'urbanisme de Trémoré (5.3, page 4/9), je vous informe que nous nous engageons à modifier le plan d'implantation du poste de livraison et respecter la distance minimale de 3 mètres avec la limite séparative de la parcelle ZY64 afin d'être conforme au PLUi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sylvain Corlay
Responsable société INERSYS
Pour le compte de la SEE

TREMORÉ SAS

Ingénierie Energies Renouvelables **SYSCOM**
BP-48 - ZA des Métairies II - 49 Impasse Laënnec
56130 NIVILLAC

Tél: 02 99 90 87 07 - www.syscom.fr

sarl au capital de 10 000 €

SIRET: 789 702 689 00019 - TVA: FR01789702689